

Le 27 août 2018



Pierre Gagnon, Ad. E.  
Vice-président exécutif – Affaires  
corporatives et chef de la gouvernance  
Édifice Jean-Lesage  
20<sup>e</sup> étage  
75, boulevard René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet : Demande d'accès à l'information C-6280**

Bonjour.

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue à nos bureaux le 27 juillet 2018 et dans laquelle vous nous demandez :

« - *J'aimerais obtenir le nombre d'employés excédentaires n'exerçant aucune fonction (ou affectés à d'autres tâches) dans l'entreprise tout en étant rémunérés par Hydro-Québec?*

- *J'aimerais obtenir le montant total de leur rémunération pour 2017?*

- *J'aimerais obtenir le statut des employés (cadres, professionnels et employés syndiqués)*

- *J'aimerais obtenir les raisons? »*

Vous nous avez précisé dans votre courriel du 15 août 2018 que votre demande visait plutôt l'année 2018 concernant le montant total de leur rémunération.

En réponse à votre demande, nous vous confirmons qu'il y avait 50 employés excédentaires (sans poste spécifique) au 30 juin 2018. La masse salariale est de l'ordre de 2,4 M\$ et représente la rémunération cumulative versée à ces employés au 30 juin 2018, sans égard au nombre de jours pour lesquels ils ont été excédentaires à cette date.

Les groupes d'emploi suivants sont touchés : bureau régi, cadre ingénieur régi, cadre intermédiaire, cadre de premier niveau, ingénieur régi, métier régi, spécialiste, spécialistes-bureau, spécialistes-métier et technicien régi.

Nous vous soulignons que le nombre d'employés excédentaires varie au cours de l'année, il ne s'agit pas toujours des mêmes employés. De plus, en attendant que leur statut de mise en disponibilité soit régularisé, les employés excédentaires sont tous affectés à des tâches qui peuvent varier, mais qui sont utiles pour l'entreprise.

Ces mises en disponibilité sont généralement dues à l'abolition de postes, des ajustements organisationnels ou des modifications dans les procédés de travail. Les employés qui sont dans cette situation, généralement de façon temporaire, sont réaffectés dans les plus brefs délais à de nouvelles fonctions selon leurs compétences et en lien avec les objectifs d'affaires de l'entreprise.

Veuillez accepter nos meilleures salutations.

Le responsable de l'accès aux documents  
et de la protection des renseignements personnels,



Pierre Gagnon

p. j.